

GRILLAGE AVERTISSEUR VERT, JAUNE, MARRON OU BLANC Référence : 02621

RESUME

Un grillage avertisseur permet l'identification et le signalement d'une canalisation. Il est indispensable pour protéger vos installations de gaz, d'eau ou d'électricité lors de travaux. En accord avec la norme NF EN 12613, chaque type de canalisation est signalé par un code couleur précis.

Jaune : pour les conduites de gaz

Vert : pour les réseaux de télécommunications

Marron : pour l'[assainissement](#)

Blanc : pour les zones de travaux

Longueur : 100 m

Les points forts :

- Normé NF EN 12613
- Repérage rapide du type de conduite

Découvrez l'[avertisseur de canalisations rouge](#) pour les câbles électriques.

Pour respecter la norme NF P 98-332, le grillage avertisseur doit être installé 30 cm au-dessus de votre [janolène](#).

DECLINAISONS

Couleur

Vert (réseaux de télécommunications)

Jaune (gaz)

Bleu (eau potable)
Marron (assainissement)
Blanc (zone de travaux)

DESCRIPTION

Description du grillage avertisseur de canalisations enterrées

Obligatoire, le grillage avertisseur de canalisations permet de signaler la présence d'une canalisation et de la protéger lors de travaux. Le filet en plastique et à mailles larges s'installe dans une tranchée, 20 cm à 30 cm au-dessus des conduits à identifier. Ainsi, lorsque des ouvriers opèrent un forage et découvrent l'avertisseur de canalisations, ils peuvent ajuster leur percée et identifier en un coup d'œil le type de canalisations qu'ils approchent.

Pour rappel, chaque couleur correspond à un code couleur répondant à la norme NF EN 12613 :

Jaune : pour les conduites de gaz.

Vert : pour les réseaux de télécommunications.

Marron : pour l'assainissement.

Blanc : pour les zones de travaux

Nos avertisseurs pour l'identification de canalisations sont recommandés par le CNET, EDF et GDF (Centre National d'Équipement Thermique) en plus de répondre à la norme NF EN 12613.

Pour le signalement et la protection de conduites électriques, optez pour notre [grillage avertisseur de canalisations enterrées rouge](#).

Aller plus loin au sujet des filets de sécurité pour

canalisations

Conditionné en rouleau et vendu à l'unité, notre grillage d'identification des canalisations mesure 100 x 0,3 m. Sa composition en plastique le rend souple et facilement ajustable, pour une installation sur mesure. Vous pourrez sectionner les mailles à la longueur souhaitée et stocker l'éventuel surplus de grillage sous sa forme de livraison. Vous bénéficierez ainsi d'un gain de place optimal. Lors de l'installation du grillage avertisseur, le rouleau est également un atout pour une intervention rapide : il vous suffit de le dérouler le long de la tranchée.

Son matériau en polyéthylène à 100 % lui permet de s'adapter sur des terrains irréguliers et d'être manipulé aisément. En outre, il vous garantit une installation fiable et durable, qui ne subira ni la rouille ni l'érosion. C'est un critère fondamental pour un dispositif garantissant la pérennité des conduites ainsi que la sécurité des ouvriers et des riverains.

Les différents coloris de nos filets de sécurité pour canalisations enterrées permettent l'identification immédiate de celles-ci. Les ouvriers arrêteront de forer au niveau du grillage avertisseur pour établir une nouvelle zone de forage. Si, au contraire, vous cherchez des conduits précis pour une intervention, la signalétique couleur vous sera d'une grande aide.

Caractéristiques de l'avertisseur pour identification de canalisations

Longueur : 100 m

Hauteur : 0,3 m

Maillage : 100 x 40 mm

Poids : 100 g/m²

Couleur : jaune, vert, marron ou blanc

Le grillage d'identification des canalisations s'installe dans une tranchée située à environ 30 cm au-dessus du conduit à signaler. Il est indispensable de respecter le code couleur correspondant au type de canalisation balisée. Constitué de plastique à 100 %, le filet de sécurité pour canalisations ne rouille pas et ne se détériore pas au fil du temps.

Vous prévoyez bientôt un forage ? Équipez-vous de [barrières de travaux](#) pour baliser la zone d'intervention et de [ponts piétons](#) pour permettre aux piétons de traverser les tranchées.